



Association L'Île aux Corbeaux
Jardin d'enfants – UAPE - Réfectoire
Case Postale 100
1373 Chavornay



Règlement du coin pique-nique du Verneret

Préambule

Le coin pique-nique est un endroit mis à disposition par les communes d'ASAICE pour accueillir gratuitement les enfants durant la pause de midi sous la surveillance d'un ou plusieurs adultes.

Pendant la pause de midi et le repas, les élèves inscrits sont placés sous la responsabilité du personnel d'encadrement, employés de l'association de L'Île aux Corbeaux (IAC) et ce jusqu'au moment où ils quittent les locaux du coin pique-nique.

Admission/inscription

- Sont admis les enfants de la 5P à la 11S.
- L'inscription au coin pique-nique est obligatoire.
- L'inscription se fait en ligne sur www.ile-aux-corbeaux.ch/coin-pique-nique (une adresse de contact est obligatoire afin de pouvoir communiquer avec le représentant légal).
- La fréquentation n'a pas besoin d'être régulière, ni fixe.
- L'inscription est valable pour une année scolaire et les coordonnées doivent être mises à jour chaque année.
- Le personnel d'encadrement a accès aux données transmises dans la fiche d'inscription.

Annonce de présence

- L'élève s'identifie sur la liste de présence de sa commune de domicile, à son arrivée.

Repas

- L'enfant doit amener ses services, son repas et sa boisson. Possibilité de le réchauffer sur place, micro-ondes à disposition.

Horaires

- Les jours d'ouverture sont : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h00 à 14h00.
- Le site est fermé les mercredis, jours fériés et vacances scolaires, ainsi que lors de congés scolaires exceptionnels.

Tarifs du coin pique-nique : service gratuit.

Transports

- Aucun transport supplémentaire, autre que celui prévu habituellement par l'école n'est organisé.



Association L'Île aux Corbeaux
Jardin d'enfants – UAPE - Réfectoire
Case Postale 100
1373 Chavornay



Objets personnels

L'association L'Île aux Corbeaux ainsi que le personnel d'encadrement déclinent toute responsabilité en cas d'altération ou de perte des effets personnels.

Téléphones portables

➤ Les téléphones ne sont pas tolérés à l'intérieur des locaux.

Dans le cas du non-respect de cette règle, le personnel d'encadrement confisque le téléphone jusqu'à la fin de la pause de midi.

Discipline

L'élève qui fréquente le coin pique-nique s'engage à respecter les lieux, le personnel d'encadrement et les autres élèves.

La signature de la charte de comportement peut être imposée aux élèves dépassant le cadre posé par les surveillantes.

Les enfants qui ne respectent pas les règles communautaires du coin pique-nique pourront être exclus.

Assurances

Les dégâts causés par un élève pendant la pause de midi, sont à la charge du parent.

En cas d'accident, le parent est tenu de l'annoncer à son assurance.

Le présent règlement fait partie intégrante du formulaire d'inscription.

Association L'Île aux Corbeaux

Valérie Maire
Présidente

Kristel Vulliens
Vice-présidente

Chavornay, le 17 juin 2020